

Bureau du 21 juin 2004

Décision n° B-2004-2344

commune (s) : Saint Genis Laval

objet : **Déclassement du domaine public de voirie communautaire de délaissés de voirie avenue de Gadagne**

service : Direction générale - Direction de la voirie

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 9 juin 2004, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

La Communauté urbaine a réalisé le prolongement de l'avenue de Gadagne à Saint Genis Laval.

Dans le cadre de la réalisation de ce prolongement, des modifications d'emprises de voirie ont généré des délaissés que la Communauté urbaine souhaite céder aux propriétaires riverains intéressés.

Préalablement à la cession de ces délaissés de voirie, il convient d'engager une procédure de déclassement représentant les superficies suivantes :

- angle avenue de Gadagne-rue des Martyrs de la Résistance :

- . partie ouest : 190 mètres carrés,
- . partie "est" : 210 mètres carrés ;

- angle avenue de Gadagne-rue de l'Egalité :

- . partie ouest : 225 mètres carrés environ,
- . partie "est" : 460 mètres carrés environ.

Ces cessions s'effectueront à titre onéreux au prix fixé par le service des Domaines. L'ensemble des services communautaires est favorable à ce projet de déclassement.

Toutefois, des réseaux EDF-GDF et France Télécom transitent sous les emprises à déclasser. Les futurs acquéreurs devront impérativement se mettre en relation avec ces concessionnaires, afin d'obtenir les chiffrages des coûts de dévoiement des réseaux, s'ils envisageaient un projet de construction. Si tel n'est pas le cas, des conventions d'accès à ces réseaux pour leur maintenance devront être établies par acte notarié.

Monsieur le vice-président chargé de la voirie ayant émis un avis favorable le 7 janvier 2004, un arrêté de monsieur le président en date du 3 mars 2004 a prescrit l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 5 au 19 avril 2004 inclus.

Aucune opposition n'ayant été formulée au cours de l'enquête, monsieur le commissaire-enquêteur a émis un avis favorable à ce projet ;

Vu ledit dossier ;

Vu la délibération du Conseil n° 2003-1087 en date du 3 mars 2003 ;

Vu l'arrêté de monsieur le président en date du 3 mars 2004 ;

Vu les résultats de l'enquête publique réglementaire qui s'est déroulée du 5 au 19 avril 2004 inclus ;

Vu l'avis favorable de monsieur le commissaire-enquêteur ;

Vu l'avis favorable de monsieur le vice-président chargé de la voirie et de la signalisation en date du 7 janvier 2004 ;

DECIDE

1° - Prend acte des résultats de l'enquête publique réglementaire.

2° - Prononce le déclassement du domaine public de voirie communautaire de délaissés de voirie avenue de Gadagne à Saint Genis Laval.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,